

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....19.....

Séance ordinaire du 19 juin 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 3 procurations de vote

Point 10 : Octroi de subvention – piège à moustique tigre

Le moustique tigre poursuit son expansion sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et les 33 communes sont désormais impactées. Les territoires initialement colonisés se sont très largement étendus.

A la différence du moustique commun, le moustique tigre s'installe en zone urbaine et pique tout au long de la journée. Au-delà d'impacter fortement notre cadre de vie, il peut également transmettre des maladies virales comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. C'est pourquoi, il faut agir ensemble.

La commune a mis en place depuis 2022 les actions suivantes :

- Participation du Syndicat de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SML 67) au forum de l'environnement et de l'habitat 2022 et à la fête du printemps 2023 et 2024,
- Formation des agents communaux sur les bons gestes de lutte contre le moustique tigre,
- Communication dans la revue de Lampertheim depuis 2023,
- Affichage de l'EMS sur les panneaux d'information implantés au cimetière et ceux répartis dans le village.

80% des gîtes larvaires se situant sur le domaine privé, la participation de chacun est nécessaire pour priver le moustique de son habitat, et ainsi lutter contre sa prolifération. Voici les bons gestes à adopter :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...),
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...),
- changer l'eau des plantes et fleurs chaque semaine,
- vérifier le bon écoulement des gouttières,
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage.

Pour accompagner l'action des particuliers dans la lutte contre le moustique tigre, Mme le Maire propose le versement d'une subvention pour l'acquisition de piège à moustique tigre dans les conditions suivantes : 30 € maximum sur présentation d'un justificatif (à utiliser à Lampertheim) aux habitants de Lampertheim, sans montant minimum de dépense et dans la limite des frais engagés, dans la limite d'un achat par foyer et avec respect d'un délai de 3 ans entre deux demandes.

VU l'avis favorable des commissions réunies – Commission Cadre de vie – Economie – Enfance et Jeunesse - du 5 juin 2024.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les conditions de versement d'une subvention pour l'acquisition de piège à moustique tigre de la manière suivante : 30 € maximum sur présentation d'un justificatif (à utiliser à Lampertheim) aux habitants de Lampertheim, sans montant minimum de dépense et dans la limite des frais engagés, dans la limite d'un achat par foyer et avec respect d'un délai de 3 ans entre deux demandes,

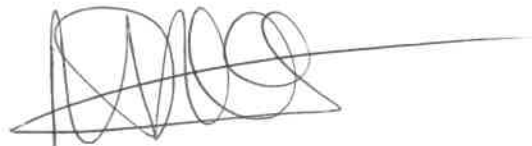
AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer, au nom de la commune de Lampertheim, les actes et documents liés à la mise en œuvre de la présente décision,

IMPUTE au C/65741 les crédits nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 19 juin 2024

Nathalie TROG,



Secrétaire de séance



Murielle FABRE,



Maire de Lampertheim